

AF/ASSC/GEF Compétences prof. générales (pr les 3 ans)

Communiquer de manière appropriée en fonction des situations professionnelles

Observer les situations et les changements intervenus et en informer les instances ou les personnes concernées

Se percevoir comme un membre d'une équipe interdisciplinaire, collaborer de manière constructive avec les membres de l'équipe et les services de soutien, connaître son domaine de compétence et s'y tenir

Etablir des relations empreintes de respect et de professionnalisme avec les clientes, les clients et les personnes de leur entourage tout en gardant la distance professionnelles nécessaire, entretenir ces relations et y mettre un terme

Montrer de l'intérêt pour les personnes et les accepter en tant qu'individus appartenant à un certain milieu socioculturel et ayant leur propre système de valeur

Evaluer, en fonction de principes éthiques, sa manière de penser, de sentir et d'agir dans le cadre de l'activité professionnelle et en tirer des conclusions pour la suite de cette activité

Planifier, organiser, réaliser et documenter son travail

Agir en fonction du mandat reçu et en tenant compte des besoins des clientes et des clients

Appliquer les standards de qualité prescrits en matière d'efficacité, de sécurité, de confort et d'économie, ainsi que les prescriptions juridiques, notamment celles qui concernent le secret professionnel et le devoir d'information

Utiliser les ressources de manière économique et écologique

Gérer des situations stressantes

Se considérer comme une personne en train d'apprendre et transmettre, à un niveau concret, des aptitudes et des connaissances aux membres de l'équipe et aux apprenantes et apprenants. Développer des facultés à prendre des initiatives

Identifier ses besoins en matière de formation complémentaire et choisir des offres de formation appropriées

Développement personnel

Niveaux à atteindre

1ère année

L'apprenant est capable de collaborer aux activités de l'institution dans un contexte limité et prévisible, sous contrôle, selon les normes et procédures professionnelles et dans le respect de l'autre

2ème année

L'apprenant est capable d'organiser et d'exécuter de manière autonome et responsable les activités selon le mandat reçu dans le domaine d'activités spécifique, dans un contexte plus ou moins limité et prévisible, selon les normes et procédures professionnelles et dans le respect de l'autre

3ème année

L'apprenant est capable de gérer de manière autonome et responsable les activités selon le mandat reçu dans le domaine professionnel spécifique dans des contextes plus ou moins limités et prévisibles, selon les normes et procédures professionnelles et dans le respect de l'autre